

Bonjour à tous,

C'est toujours un réel plaisir de gérer un concours organisé par notre chère Fédé. Mais je garderai des souvenirs contrastés de ce week-end à Chepy à côté de Châlons-en-Champagne en présence de notre Président Gilbert Coutelet.

En effet, si la belle qualité de la plupart des photos, l'excellente organisation du club ICC de Marie-Jeanne Fautrès, les conditions d'hébergement bien sympathiques et l'expertise des juges me donnèrent entière satisfaction, il n'en fut pas de même en ce qui concerne le côté "répressif" de mon rôle de commissaire.

En effet, je ne comprends pas comment certains clubs peuvent encore laisser passer :

- des photos à étiquettes inversées
- des photos « nature » dont le traitement est poussé à l'extrême
- des photos comportant des palissades, des barrières, des murs en béton ... des champs cultivés
- des photos comportant deux, voire trois étiquettes
- des photos avec un vignetage inutile et interdit
- des passe-partout trop épais.

Pour cette dernière catégorie d'infraction, j'ai vraiment été tolérant puisque je n'ai éliminé les photos (7) que si les cartons dépassaient 2,5 mm d'épaisseur. Cette règle des 2 mm peut paraître désuète, c'est vrai, mais il n'empêche qu'elle existe et qu'elle est donc faite pour être appliquée même si elle ne l'a pas été ces dernières années. Pourquoi donc prendre le risque de se faire sanctionner ?

Je tiens surtout à signaler un problème réellement plus sérieux et qui me gêne beaucoup en tant que commissaire, c'est le fait que deux clubs persistent à imprimer, involontairement j'espère, des étiquettes illisibles par la douchette, ce qui m'oblige à saisir les références des photos manuellement et à y ajouter un code de déblocage sans lequel ces deux clubs auraient très peu de notes enregistrées. Je ne suis pas sûr que j'aurai la même patience la prochaine fois. Je connais donc les codes de ces clubs par cœur mais je me garderai bien de les citer ici.

Pour finir sur une note positive, je vous informe qu'étant donné la grande qualité des photos, j'ai décidé de créer, pour l'occasion, deux récompenses supplémentaires : une médaille et un diplôme proxy-macro.

Suite à une erreur de configuration de ma part sur "Coloc", le nouvel outil-concours, et qu'il était trop tard pour corriger, je n'ai pas pu attribuer 5-5-5 aux photos éliminées, elles ont donc reçu 6-6-6 comme les années précédentes. Du coup, on ne voit donc pas la différence avec ces photos et celles qui ont obtenu trois fois 6 de la part des juges. Je vous prie de m'en excuser.

Le palmarès sera mis en ligne dans les prochaines heures. Je reste bien sûr à votre disposition pour tout renseignement.

Christian Roquet

Commissaire FPF Nature Papier